

ASSEMBLEE NATIONALE

21 mars 2005

LOI D'ORIENTATION SUR L'ÉNERGIE
(Deuxième lecture) - (n° 1669)

AMENDEMENT

N° 234

présenté par
M. POIGNANT

ARTICLE 17

(Art. 45 de la loi n° 46-628 du 8 avril 1946)

Dans le huitième alinéa (3°) de cet article, substituer au mot

« locales »,

le mot :

« territoriales ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.